



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020



L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

LE CONTEXTE NATIONAL ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES 20120

Le Contexte national

Selon le PLF 2020, en dépit du ralentissement économique mondial, lié notamment à la montée des tensions commerciales et des incertitudes autour du Brexit, la croissance française résiste mieux que celle de certains de ses partenaires européens comme l'Allemagne ou l'Italie. La Banque de France prévoit une croissance de +1,3 % en 2020.

En 2019 et 2020, l'économie française devrait conserver un rythme de croissance solide. L'investissement des entreprises devrait rester dynamique dans un contexte financier toujours favorable. Il se normaliserait progressivement à horizon 2020. En 2019, le pouvoir d'achat accélérerait fortement pour atteindre un niveau de croissance inégalé depuis 2007, à + 2,0 %. La consommation accélérerait en 2020, les ménages consommant progressivement leurs gains de pouvoir d'achat.

L'inflation diminuerait en 2019 (+ 1,2 %) et serait stable en 2020 à + 1,2 %.

Après un niveau attendu de - 3,1 % du PIB en 2019, principalement sous l'effet temporaire de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègements de charges, le déficit public s'établirait à 2,2 % du PIB en 2020, son niveau le plus faible depuis 2001.

La progression de la dépense publique en volume en 2020 sera limitée à 0,7 % soit un niveau presque deux fois inférieur à la croissance (1,3 %). Concrètement, le poids de la dépense publique (hors crédits d'impôts) dans le PIB sera ramené à 53,4 % du PIB en 2020 contre 54,4 % en 2018.

En 2020, les prélèvements obligatoires diminueraient de - 10,2 Md€, hors effet temporaire de la transformation du CICE en allègement de cotisations.

En 2018, les dépenses des collectivités locales ont progressé de + 2,0 %. L'accélération des dépenses d'investissement en lien avec le cycle électoral (+ 8,1 % en 2018 contre + 4,4 % en 2017) a été compensée par la maîtrise des dépenses de fonctionnement (+ 0,8 % en 2018, contre + 1,5 % en 2017).

En 2019, la progression des dépenses de fonctionnement des collectivités devrait s'accroître sous l'effet notamment de la mise en œuvre des mesures salariales (PPCR), mais devrait respecter le niveau prévu par la Loi de Programmation des Finances Publiques (+ 1,2 %).

Les principales mesures du PLF relatives aux collectivités

Le PLF 2020 confirme la suppression définitive de la Taxe d'Habitation (TH) pour 80 % des foyers en 2020 (pour les 20 % des ménages restants, la suppression se déploiera jusqu'en 2023). Le texte valide le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes dès le 1^{er} janvier 2021. Il est prévu que l'État compense aux communes la différence entre la recette de taxe

d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée au moyen d'un coefficient correcteur.

Le principe de la poursuite de la révision des valeurs locatives cadastrales pour les locaux d'habitation a été fixé dans le PLF 2020, mais le processus sera effectivement lancé après 2022. L'Etat promet une compensation à l'euro près grâce à la mise en place d'un coefficient correcteur.

LE CONTEXTE MUNICIPAL

La Commune de Lattes est une Commune attractive comme en témoignent les chiffres de la population en constante évolution depuis 2012.

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Population Totale (source Insee)	15 984	16 020	16 248	16 567	16 955

En conséquence, le Budget Primitif 2020 a été élaboré avec la volonté de maintenir le niveau et la qualité des services rendus aux habitants tout en :

- n'augmentant pas les taux communaux d'imposition,
- maintenant le même niveau de tarification des services municipaux qu'en 2019,
- contenant la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Le budget de la Commune de Lattes est composé du Budget principal et de deux budgets annexes : celui du Théâtre Jacques Cœur, et du Port Fluvial.

Le budget consolidé de l'exercice 2020 est de **33 630 011 €**.

Les sections de Fonctionnement et Investissement structurent le Budget Primitif de la collectivité. Ces deux sections ont été fortement impactées par rapport au BP 2019, du fait du transfert des Attributions de Compensations (AC) pour la voirie versés à la Métropole du Fonctionnement vers l'Investissement.

A) LE BUDGET PRINCIPAL

A.1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières et de fournitures, par l'entretien des bâtiments et terrains communaux, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire, centre de loisirs, concessions cimetière, ...), aux impôts locaux, et aux dotations versées par l'Etat.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

A.1.1.) Les dépenses de fonctionnement :

Du fait des modifications des Attributions de Compensation (AC) avec la Métropole au cours de l'année 2019, la section de fonctionnement a été impactée par la suppression du versement de l'AC en fonctionnement (014) et la neutralisation des amortissements de l'AC d'investissement (042).

Le tableau ci-après illustre l'évolution des dépenses de fonctionnement de 2020 par rapport au Budget Primitif 2019.

Chapitre	Libellé	BP 2019	BP 2020	Evolution BP2020/ BP2019
011	Charges générales	3 406 164,00	3 439 885,00	0,99 %
012	Charges de Personnel	9 607 735,00	9 835 125,00	2,37 %
014	Atténuation de produits	768 000,00	418 000,00	-45,57 %
022	Dépenses imprévues	300 000,00	300 000,00	0 %
65	Subventions et participations	3 089 940,00	3 331 272,00	7,81 %
66	Frais financiers	260 000,00	217 000,00	-16,54 %
67	Charges exceptionnelles	24 800,00	28 800,00	16,13 %
Sous-Total dépenses réelles		17 456 639,00	17 570 082,00	0,65 %
023	Virement à l'Investissement	1 973 161,00	2 542 657,00	28,86 %
042	Opérations d'ordre	909 020,00	2 022 830,00	122,53 %
TOTAL GENERAL		20 338 820,00	22 135 569,00	8,83 %

A.1.2.) Les charges de personnel :

Le budget prévisionnel des charges de personnel est de 9 835 125 €. Cette hausse de 227 390 € (+ 2,37 %) par rapport au Budget Primitif 2019 correspond pour plus de la moitié à des contraintes légales et réglementaires (Glissement Vieillesse Technicité, Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations...) et pour le reste à un besoin de structurer les services (développement du magasin communal pour rationaliser les achats) et à une volonté d'améliorer le service rendu à la population en assurant les missions de la Poste dans les nouveaux locaux du Forum de Maurin.

Comme en 2019, la Commune maintiendra sa politique de maîtrise des dépenses de personnel grâce notamment :

- à la poursuite de la normalisation des heures supplémentaires,
- au non remplacement des départs à la retraite dans la mesure des possibilités de restructuration des services,
- au non remplacement de la majorité des courts arrêts maladies (hors écoles et jeunesse),
- à la limitation du recours aux saisonniers.

Selon le dernier état du personnel, la Commune emploie 208,50 équivalent temps plein.

A.1.3) Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 2,99 % par rapport au Budget Primitif 2019. Cette progression concerne les produits des services, les impôts et taxes ainsi que les produits de gestion courantes (les loyers perçus).

Le tableau ci-après illustre l'évolution des recettes de fonctionnement de 2020 par rapport au Budget Primitif 2019.

Chapitre	Libellé	BP 2019	BP 2020	Evolution BP2020/ BP2019
013	Remboursements	50 000,00	131 000,00	162 %
70	Produits des services	1 505 100,00	1 648 800,00	9,55 %
73	Impôts et taxes	16 471 120,00	16 960 743,00	2,97 %
	<i>Dont AC Fonctionnement</i>	0	288 500,00	
74	Dotations et participations	1 477 500,00	1 444 256,00	-2,25 %
75	Produits de gestion courante	326 000,00	262 440,00	-19,50 %
76	Produits financiers	30,00	30,00	0 %
77	Produits exceptionnels	68 000,00	45 000,00	-33,82 %
Sous-Total recettes réelles		19 897 750,00	20 492 269	2,99 %
042	Opérations d'ordre	441 070,00	1 643 300,00	272,57 %
TOTAL GENERAL		20 338 820,00	22 135 569,00	8,83 %

A.1.4) La fiscalité:

Les taux des impôts locaux de 2020 restent identiques depuis 2017:

Taxe d'habitation	20,33 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,05 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	88,35 %

A.2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes des cessions des immobilisations et enfin l'emprunt.

A.2.1) Les dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	BP 2019	BP 2020	Evolution BP2020/ BP2019
16	Emprunts	748 600,00	640 600,00	-14,43 %
20	Immobilisations Incorporelles	84 496,00	90 000,00	6,51 %
204	Subventions d'équipement	1 451 770,00	2 282 341,00	57,21 %
	<i>Dont AC Investissement</i>	<i>391 770,00</i>	<i>1 222 341,00</i>	<i>212,08 %</i>
21	Immobilisations corporelles	4 854 414,00	5 265 641,00	8,47 %
23	Immobilisations en cours	400 000,00	700 000,00	75,00 %
Sous-Total dépenses réelles		7 539 280,00	8 978 582,00	19,09 %
040//041	Opérations d'ordre	441 070,00	1 643 300,00	272,57 %
TOTAL GENERAL		7 980 350,00	10 621 882,00	33,10 %

A.2.2) Les recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	BP 2019	BP 2020	Evolution BP2020/ BP2019
10	Dotations et réserves	320 000,00	770 000,00	140,63 %
13	Subventions d'investissement reçues	250 000,00	510 000,00	104,00 %
16	Emprunt et dettes assimilées	4 528 169,00	4 775 895,00	5,47 %
165	Dépôt et cautionnement	0	500,00	NS
Sous-Total recettes réelles		5 098 169,00	6 056 395,00	18,80 %
021	Virement de la section de Fonctionnement	1 973 161,00	2 542 657,00	28,86 %
040//041	Opérations d'ordre	909 020,00	2 022 830,00	122,53 %
TOTAL GENERAL		7 980 350,00	10 621 882,00	33,10 %

A.2.3) Les principales opérations prévues dans l'année 2020

- ✓ Création d'une salle polyvalente à l'Urban Park et d'un module de glisse
- ✓ Aménagement du parc de l'Urban Park
- ✓ Réfection du sentier du Méjean
- ✓ Travaux au Gymnase Champollion
- ✓ Rénovation des vestiaires au terrain de football de Fangouse et de Lattes-Centre
- ✓ Déplacement du boulodrome de Maurin à Courtoujours
- ✓ Etudes pour l'extension du Palais des Sports
- ✓ Réhabilitation de 3 tennis à Fangouse

- ✓ Rénovation de 10 classes dans les écoles
- ✓ Réfection de la cour de l'école « La Cougourlude »
- ✓ Création d'espaces de rafraichissements dans les écoles
- ✓ Aménagement de la buvette et des sanitaires des Arènes
- ✓ Nouvelle tranche des travaux dans le cimetière
- ✓ Nouvelle tranche d'installation de caméras de vidéosurveillance
- ✓ L'acquisition pour la Police Municipale de Pistolets à Impulsion Electrique et de caméras individuelles
- ✓ Acquisition de matériels et équipements pour les services techniques, les écoles et le Théâtre
- ✓ Acquisition de terrains
- ✓ Fonds de concours pour la voirie
- ✓ Programme de rénovation informatique dans les écoles
- ✓ Une nouvelle tranche des travaux dans le cimetière
- ✓ Acquisition de matériels et équipements pour les services techniques et les écoles
- ✓ Fonds de concours pour les travaux de voirie

La Commune ne prévoit pas d'investissements avec des crédits pluriannuels.

A.3) LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BP 2020

Le budget principal s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	22 135 569,00	22 135 569,00
INVESTISSEMENT	10 621 882,00	10 621 882,00
TOTAL	32 757 451,00	32 757 451,00

A.4) LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

- Les données du Budget Primitif 2020 se traduit par une capacité d'autofinancement brute de 2 922 187 €, et d'une CAF nette de 2 281 587 € teque le montre le tableau ci-après :

	BP 2020
Recettes Réelles de Fonctionnement	20 492 269 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	17 570 082 €
Epargne Brute	2 922 187 €
Remboursement Capital dette	640 600 €
Epargne Nette	2 281 587 €

- L'endettement de la Commune au 1^{er} janvier 2020 est de 6 344 343,20 €. L'ensemble dustock de dette est indexé sur taux fixe, le classant dans la catégorie A de la charte de bonne conduite « Gissler ». L'annuité prévisionnelle de 2020 est de 826 647,73 €.
- La capacité de désendettement de la Commune est de 2,2 années au Budget Primitif 2020.

A.5) LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

RATIOS DE LA LOI	Lattes BP2020	Ratios 2017 10 000- 20 000 habitants communes ni touristiques ni de montagnes (DGCL 2019)
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 036 €	1 065 €
Produit des impositions directes / Population	856 €	537 €
Les recettes réelles de fonctionnement / Population	1 209 €	1 243 €
Les dépenses d'équipement brut / Population	492 €	268 €
L'encours de la dette / Population	374 €	832 €
la DGF / Population	37 €	179 €
Les dépenses de Personnel / dépenses réelles de fonctionnement	56%	60,2%
Les dépenses de Fonctionnement et le remboursement en capital de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	89%	92,3%
Les Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	41%	21,5%
L'encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	31%	66,9%

B) LE BUDGET ANNEXE DU THEATRE JACQUES COEUR

Le projet du budget 2020 du Théâtre est en augmentation de 6,43 % par rapport à 2019, du fait de l'intégration d'une partie du budget de la culture (22 000 €) dans le budget Théâtre (Les Rigolattes & Maximômes) et des frais de maintenance du nouveau logiciel de billetterie qui doit être acquis pour le Théâtre.

Le budget annexe du Théâtre s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	590 160,00 €	590 160,00 €

Les principales dépenses consistent en l'achat de spectacles (194 000 €) et le remboursement de frais de personnel (280 000 €) au budget principal, les intermittents du spectacle (37 000 €). Le reste concerne l'entretien du bâtiment et les frais de fonctionnement courants.

L'équilibre du budget est assuré d'une part par les recettes de la billetterie (132 000 €) par les subventions des collectivités partenaires et par la subvention d'équilibre de la Commune (335 400 €).

C) LE BUDGET ANNEXE DU PORT FLUVIAL

Le budget de fonctionnement reste stable.

Le budget annexe du Port Fluvial s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	189 800,00 €	189 800,00 €
INVESTISSEMENT	92 600,00 €	92 600,00 €
TOTAL	282 400,00 €	282 400,00 €

Les dépenses d'exploitation sont principalement constituées par les charges générales (55 100 €), des dotations aux provisions (15 000 €) et du remboursement de frais de personnel (87 000 €) au budget principal.

Il est prévu en investissement un montant de 80 000 € pour pouvoir lancer le marché de réfection de 2 pontons.